

Numéros d'urgence et procédure à suivre en cas de risque majeur

(Cliquer pour zoomer)

En situation d'urgence.
Le premier acteur du secours.
c'est vous !

Victime ou témoin d'un accident ?

Pompiers :	18
SAMU :	15
Police, gendarmerie :	17

ou 112

Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :

1 "JE SUIS" » S'identifier et se localiser	2 "JE VOIS" » Nature de l'événement	3 "JE FAIS" » Premières actions entreprises
---	--	--

Vous entendez le signal national d'alerte

Mettez-vous en sécurité Rejoignez sans délai un bâtiment	Tenez-vous informés Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions	Restez en sécurité N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants	Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
--	---	--	---

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Face aux risques majeurs,
constituez votre kit d'urgence

Préparez,
dans un
sac à dos,
de quoi assurer :



- ▶ Protection
- ▶ Hydratation et nourriture
- ▶ Localisation
- ▶ Soins et hygiène
- ▶ Vie courante

Pour compléter votre kit, rendez-vous sur :
www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez vous, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture, ou rendez-vous sur :

macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.